



— “ —

FAO FORÊTS A ÉLABORÉ DES DIRECTIVES POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES EFFICACES, ET ŒUVRE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS DES PAYS, DANS LE BUT DE RÉALISER DES PROGRAMMES COMPLETS.

— ” —

CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE POUR LA FORESTERIE ET LES INDUSTRIES FORESTIÈRES

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Pour élaborer une politique forestière efficace, il faut obtenir la participation totale des parties prenantes à sa formulation et à sa mise en œuvre. Pour répondre à la demande croissante de soutien dans ce domaine, FAO Forêts a élaboré des directives pour la formulation de politiques efficaces, et œuvre au renforcement des capacités dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Et ce, dans le but de réaliser des programmes complets, y compris par la formation des formateurs, l'orientation et la création de plates-formes de parties prenantes multiples.

Ces deux dernières années, FAO Forêts a fourni une assistance technique en matière de formulation de politiques forestières à 12 pays. L'un d'entre eux est la République démocratique du Congo dont les vastes forêts se caractérisent par une diversité prononcée et jouent un rôle essentiel dans les moyens d'existence locaux, tout en n'offrant qu'une faible contribution à l'économie nationale. La FAO a accordé son soutien à un processus

visant l'élaboration d'une politique forestière inclusive en aidant à organiser des ateliers multi-parties prenantes dans sept provinces et la capitale Kinshasa; un groupe de travail multi-parties prenantes établi par le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme a contribué à assurer la transparence du processus. Pendant les ateliers, des représentants des utilisateurs locaux des forêts (y compris les femmes et les minorités autochtones), les autorités locales, les industries d'exploitation forestière et minière et l'administration forestière ont exprimé leurs points de vue et partagé leurs visions sur les priorités de la politique forestière. Le processus a produit d'importantes informations qui ont servi à élaborer une politique forestière nationale détaillée.

SOUTENIR L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS FORESTIÈRES, DE LA GOUVERNANCE ET DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AU PLAN MONDIAL

Le Programme de soutien relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

3

(ACP), qui est coordonné par la FAO avec un financement de l'Union européenne (UE), aide à améliorer l'application des réglementations, de la gouvernance et des échanges commerciaux en matière forestière dans les pays ACP.

Depuis son lancement en 2009, ce programme de quatre ans a financé 93 projets dans 31 pays (ou, dans certains cas, organisations régionales). Au titre de chaque projet, un montant maximal de 100 000€ est mis à la disposition de groupes de parties prenantes pour les aider à résoudre des questions prioritaires liées au programme FLEGT – comme la création de capacités des parties prenantes, l'élaboration de systèmes de vérification du bois, l'amélioration de la transparence et de la surveillance indépendante, le soutien aux initiatives FLEGT communautaires, et la révision et la mise à jour des politiques et des réglementations. Souvent,

les projets visent à tester des approches et des processus qui peuvent alors être appliqués au niveau national.

Au Cameroun, le Programme a financé 12 projets qui appuient la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) du pays avec l'UE (les APV sont des accords bilatéraux entre l'UE

et les pays exportateurs de bois tropicaux qui visent à améliorer la gouvernance forestière et à garantir que le bois importé dans l'UE provient de sources légales). Un élément central de l'APV camerounais consiste dans la formation de groupes communautaires locaux pour leur permettre de participer à sa surveillance et sa supervision.

Au Belize, un projet aide une institution locale à établir des patrouilles comprenant le personnel du parc national, la police et l'armée pour combattre des opérations illégales hautement lucratives dans la forêt nationale de Chiquibul. Au Ghana, quatre projets de la société civile utilisent les ressources fournies par le Programme d'appui ACP-FLEGT pour définir les rôles et les responsabilités de communautés tributaires de la forêt au titre de l'APV du pays. L'objectif consiste à autonomiser les communautés pour qu'elles conservent le revenu dégagé des opérations d'exploitation forestière et le consacrent à des projets de développement local, et pour jouer un rôle majeur dans la gestion des forêts.

Outre ces projets, le Programme soutient le partage des expériences grâce, par exemple, à l'organisation d'ateliers visant à améliorer la compréhension et la gestion des marchés nationaux du bois et à accroître la transparence des échanges de bois transfrontaliers dans la

région des Grands Lacs en Afrique de l'Est, et encourager la mise en pratique des leçons tirées de la mise en œuvre des APV en Afrique occidentale et centrale.

Un accord signé récemment entre l'UE et la FAO a établi le Programme UE-FAO FLEGT, qui soutiendra le FLEGT en Afrique, Asie et Amérique latine. Il aidera les parties prenantes à participer aux APV et à en bénéficier et à prendre des mesures pour améliorer la gouvernance forestière.

SOUTENIR LA RÉFORME DU RÉGIME FORESTIER EN CHINE

Lorsque la Chine a commencé à accorder aux agriculteurs locaux des droits de propriété privée sur ses forêts collectives dans le cadre de la réforme agraire nationale, elle savait qu'elle allait affronter une entreprise gigantesque. Dans l'ensemble du pays, il s'agissait du

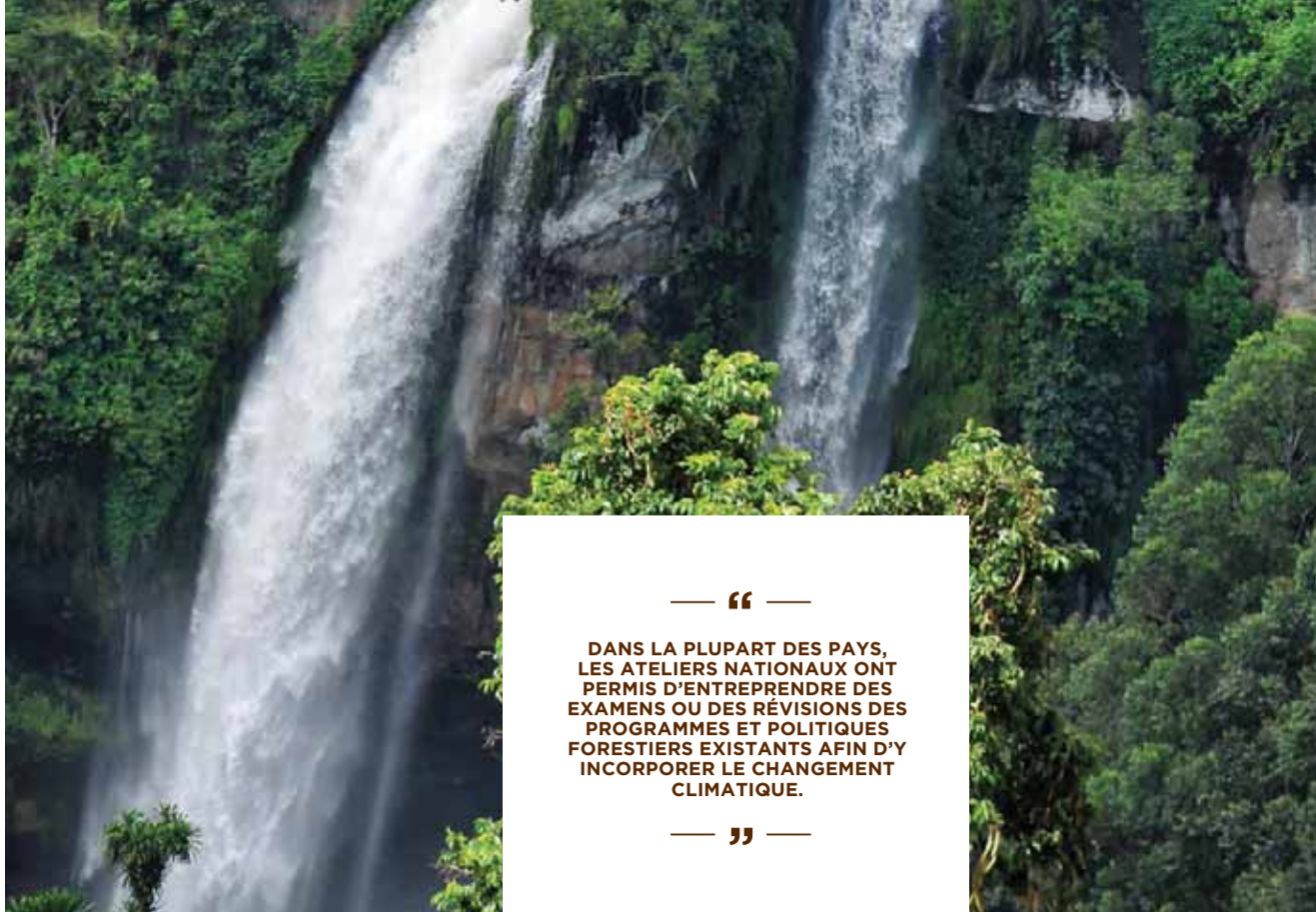
— “ —
UN ACCORD SIGNÉ RÉCEMMENT ENTRE L'UE ET LA FAO A ÉTABLI LE PROGRAMME UE-FAO FLEGT QUI AIDERA LES PARTIES PRENANTES À PARTICIPER AUX ACCORDS DE PARTENARIAT VOLONTAIRE, ET À EN BÉNÉFICIER, ET À PRENDRE DES MESURES POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE.

— “ —
DES CENTRES COMMERCIAUX SOUTENUS PAR LE PROJET PERMETTENT LA VENTE ET L'ACHAT DE DROITS DE PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE ET DE DROITS D'UTILISATION DES FORÊTS DANS DES VENTES AUX ENCHÈRES.

— ” —
transfert des titres de 173 millions d'hectares de forêts, intéressant directement 300 millions d'agriculteurs et déterminant l'établissement de plus de 100 000 coopératives forestières.

Le Gouvernement chinois a invité la FAO à se joindre à l'Administration forestière étatique pour aider les agriculteurs à assumer la responsabilité de la gestion de terres forestières. Ensemble, ils ont élaboré un projet de régime forestier, financé par la Commission européenne, visant à enseigner la gestion forestière et à inculquer des notions commerciales aux agriculteurs dans six provinces pilotes couvrant huit comtés, 16 villages et quelque 300 000 agriculteurs.

Dans le cadre du projet, les agriculteurs se sont familiarisés avec le concept de gestion participative et ont reçu une formation destinée à leur conférer les capacités nécessaires pour établir et gérer des coopératives. Une formation a été dispensée aux fonctionnaires forestiers locaux en matière d'administration de coopératives et d'activités connexes comme la transformation et la commercialisation du bois, et plus de 1 000 fonctionnaires forestiers, dirigeants de coopératives forestières et agricoles et agriculteurs ont été formés aux aspects juridiques et institutionnels du transfert des droits de propriété et aux approches participatives. Un mécanisme a été établi pour permettre aux



— “ —

DANS LA PLUPART DES PAYS, LES ATELIERS NATIONAUX ONT PERMIS D'ENTREPRENDRE DES EXAMENS OU DES RÉVISIONS DES PROGRAMMES ET POLITIQUES FORESTIERS EXISTANTS AFIN D'Y INCORPORER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

— ” —

fonctionnaires et aux agriculteurs d'échanger des connaissances et informations et de tirer parti d'expériences vécues ailleurs en Chine et au niveau international.

Les agriculteurs participant au projet ont élaboré et mettent en œuvre à l'heure actuelle leurs premiers plans de gestion qui portent en général sur la plantation accrue d'arbres et les améliorations de la gestion de forêts existantes. Des centres commerciaux soutenus par le projet permettent la vente et l'achat de droits de propriété forestière et de droits d'utilisation des forêts dans les ventes aux enchères, de grands écrans fournissant en temps réel des informations sur les transactions commerciales. C'est un processus d'apprentissage tant pour les nouveaux propriétaires forestiers que pour les fonctionnaires du gouvernement qui supervisent la procédure.

INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES FORESTIÈRES

Dans de nombreuses politiques forestières nationales, le rôle crucial que jouent les forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets n'est encore que faiblement pris en compte. En outre, les dimensions intersectorielles des impacts du changement climatique et les mesures prises pour les neutraliser ne sont pas encore pleinement appréciées. FAO Forêts et le Mécanisme pour les PFN, avec le soutien financier du Programme forestier FAO-Finlande, ont aidé les pays à intégrer le changement climatique dans leurs PFN et leurs

cadres de décision. Au titre de cette assistance, deux ateliers régionaux (dans le bassin du Congo et au Proche-Orient) et six ateliers nationaux (en Afrique du Sud, au Cambodge, en Équateur, au Paraguay, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie) ont été organisés en 2010 et 2011. Pour les parties prenantes intéressées au changement climatique, à la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et aux politiques forestières, ils ont été une excellente occasion d'étudier la manière d'affronter les interactions entre le changement climatique et les forêts. Dans la plupart des pays, les ateliers nationaux ont permis d'entreprendre des examens ou des révisions des programmes et politiques forestiers nationaux existants afin d'y incorporer le changement climatique. Dans quelques pays, les ateliers nationaux ont eu en outre l'avantage d'améliorer la cohérence entre les stratégies du programme REDD+ et les PFN. Ce processus a donné naissance à un rapport intitulé *An approach for integrating climate change into national forest programmes in support of sustainable forest management* (Une approche pour l'intégration du changement climatique dans les programmes forestiers nationaux à l'appui de la gestion durable des forêts) publié en 2011.

La FAO et le Programme forestier FAO-Finlande mettent aussi en œuvre une initiative pour inciter les gestionnaires des forêts à tenir compte du changement climatique dans leurs pratiques de gestion. Une enquête mondiale menée en 2011 a évalué les opinions des parties prenantes sur le changement

climatique et ses implications pour la gestion forestière. Elle a relevé de nettes différences entre le point de vue des régions et celui des groupes de parties prenantes sur des questions forestières clés en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Une évaluation des expériences de gestionnaires forestiers vis-à-vis du changement climatique, elle aussi élaborée en 2011, a montré que certains gestionnaires ont pris des mesures pour affronter le changement climatique mais que les impacts de telles mesures n'ont pas encore été évalués.

SYNERGIES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES FLEGT ET REDD

De nombreux pays ont souscrit aux programmes FLEGT, notamment en Afrique centrale et occidentale, et REDD+. Ces deux programmes ont plusieurs objectifs communs: progrès vers la gestion durable des forêts, amélioration de la gouvernance forestière et réduction de la pauvreté. Pour les réaliser, les deux programmes prévoient aussi au sein du pays un travail intense d'adaptation des cadres de décision, législatifs, institutionnels et organisationnels et des mesures à prendre aux niveaux national et sous-national.

Il est donc essentiel au succès d'éviter la duplication des efforts, ce qui signifie tenir

compte et tirer parti des cadres de gouvernance forestière existants.

Dans de nombreux pays, les PFN sont déjà établis et peuvent soutenir les programmes FLEGT et REDD+.

En 2010-11, FAO Forêts, oeuvrant de concert avec l'initiative ONU-REDD, le Programme de soutien FLEGT ACP et le Mécanisme pour les

PFN, a commencé à identifier des possibilités de synergie dans la mise en œuvre des programmes FLEGT et REDD+ au Cameroun et en République centrafricaine. Les domaines jugés prêts à l'instauration d'une collaboration étaient les suivants: participation des intéressés et consultations multi-parties prenantes, sensibilisation et création de capacités. Les propositions adaptées au pays pour la réalisation d'activités conjointes appropriées seront examinées avec les parties prenantes lors d'ateliers nationaux à la fin de 2012. Une initiative analogue est envisagée pour l'Afrique de l'Ouest.

La coordination efficace des programmes FLEGT et REDD+ est un défi permanent, mais la procédure adoptée par la FAO et ses partenaires contribuera à en assurer la réalisation.

LE MÉCANISME POUR LES PFN S'ACHÈVE ET LE MFP COMMENCE

Le Mécanisme pour les PFN, hébergé par FAO Forêts, a été établi en 2002 pour soutenir la mise en œuvre des PFN grâce à une approche détaillée et intersectorielle qui met l'accent sur la participation locale et le renforcement des priorités nationales et de la direction du pays.

Avec un Comité directeur qui fournit une orientation stratégique et un budget total de 45 millions de dollars US (provenant de 16 bailleurs de fonds y compris la FAO), le Mécanisme pour les PFN a constitué des partenariats avec 70 pays et quatre organisations régionales au cours de ses dix années d'activité. Il a distribué près de 900 petites donations, dont les trois quarts ont été affectés à des organisations de la société civile pour promouvoir leur participation aux processus des PFN.

L'ouverture et la transparence dans l'allocation de ces donations ont contribué à renforcer les PFN en matière d'analyse, de formulation, de mise en œuvre et de suivi, ce qui a stimulé la démocratisation au niveau national, le renforcement des pouvoirs des parties prenantes et leur participation à des processus stratégiques à l'échelle du pays. Des forums nationaux de parties prenantes multiples ont aidé à créer des capacités et à encourager la coordination,

— “ —
LA COORDINATION EFFICACE DES PROGRAMMES FLEGT ET REDD+ EST UN DÉFI PERMANENT, MAIS LA PROCÉDURE ADOPTÉE PAR LA FAO ET SES PARTENAIRES CONTRIBUERA À EN ASSURER LA RÉALISATION.

— “ —
LE MÉCANISME FORÊTS & PAYSANS REMPLIRA SA FONCTION DANS LA RÉALISATION DES NOUVEAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA FAO AU NIVEAU DU PAYS, Y COMPRIS À TRAVERS LA PROMOTION D'UN PLUS GRAND RÔLE DES POPULATIONS LOCALES MARGINALISÉES DANS LES PROCESSUS STRATÉGIQUES NATIONAUX.

— ” —
la sensibilisation du public et les débats autour de questions forestières nationales, et ont aussi accru la participation communautaire à l'élaboration des politiques forestières.

En Amérique centrale, par exemple, le Mécanisme a alloué environ 100 petites donations (d'une valeur moyenne de 25 000 dollars US) principalement à des parties prenantes forestières non étatiques pour les encourager à participer à des processus de PFN, et aider à créer un climat de confiance entre le gouvernement et la société civile. Au Salvador, le Mécanisme pour les PFN a contribué à l'établissement d'un forum pour le dialogue national et sous-national entre parties prenantes forestières. Au Guatemala, le groupe forestier communautaire Alianza a

utilisé une donation du Mécanisme pour lancer un programme d'incitation pour les petits propriétaires forestiers, créant et renforçant neuf tables rondes de consultation régionales entre les multiples parties prenantes forestières. Au Honduras, plus de 2 000 parties prenantes forestières ont vu leurs pouvoirs renforcés afin de contribuer à la formulation de nouvelles politiques et réglementations forestières. Au Nicaragua, le Mécanisme pour les PFN a aidé à établir un réseau de praticiens sur les paiements pour les services écosystémiques relatifs aux forêts. De nombreux autres processus dans le monde témoignent de la façon dont le Mécanisme pour les PFN a contribué à l'élaboration de politiques forestières.

Toutefois, malgré les progrès, des analyses indépendantes ont identifié deux grands défis à relever: un manque de coordination intersectorielle dans le pays et l'isolement des institutions forestières au sein des gouvernements. Il convient de noter que rares sont les pays qui ont pu démontrer l'importance générale de la foresterie dans des paysages économiques nationaux ou intégrer pleinement la foresterie dans les politiques fondamentales.

Le Mécanisme des PFN s'achevant à la fin de 2012, son successeur, le Mécanisme Forêts & Paysans (MFP) vise à relever ces défis. Il le fera en soutenant les efforts déployés par les pays pour améliorer leur gouvernance, appliquer la gestion durable des forêts, renforcer la sécurité alimentaire et promouvoir les pratiques agricoles « intelligentes » face au changement climatique. De telle manière, le MFP remplira sa fonction dans la réalisation des nouveaux objectifs stratégiques de la FAO au niveau du pays, y compris à travers la promotion d'un plus grand rôle des populations locales marginalisées dans les processus stratégiques nationaux.

UN CADRE POUR L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Bien que beaucoup ait été accompli ces dernières années pour améliorer la gouvernance forestière, il est difficile d'évaluer l'ampleur de ces progrès. C'est pourquoi la FAO et le Programme forestier de la Banque mondiale ont organisé de concert en 2010 un colloque international visant à faire le

point sur les progrès accomplis et les enseignements tirés de l'expérience dans l'élaboration et l'application d'indicateurs de la gouvernance.

Sur cette base, un groupe d'experts guidé par la FAO et la Banque mondiale a élaboré un cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière permettant de décrire, diagnostiquer, surveiller et évaluer l'état de la gouvernance du secteur forestier d'un pays et d'en communiquer les résultats. Le cadre comprend une liste exhaustive et pertinente au plan mondial des éléments principaux de la gouvernance forestière, et peut servir à classer les informations relatives à la gouvernance dans et entre les pays. Il fournit en outre des possibilités de débats nationaux sur la gouvernance des programmes REDD+ et FLEGT, ainsi que sur la gouvernance hors du secteur forestier.

Pour mettre en pratique le cadre – dans le contexte du Programme forestier FAO-Finlande – FAO Forêts a lancé une initiative visant à intégrer le suivi de la gouvernance forestière dans les systèmes nationaux de surveillance des forêts. Elle a aidé, par exemple, la République-Unie de Tanzanie à inclure la gouvernance dans son projet de surveillance et d'évaluation des ressources forestières nationales; cette mesure comprenait, entre autres, une enquête représentative à l'échelle du pays auprès de 4 000 ménages sur des aspects relatifs à la gouvernance forestière. Avec les données recueillies sur des aspects biophysiques et socioéconomiques clés des forêts, les décideurs disposent maintenant d'une base solide pour des prises de décisions avisées touchant à l'une des ressources de base du pays pour le développement durable. Un travail analogue est en cours en Équateur, au Pérou, au Viet Nam et en Zambie.

— “ —

LE CADRE COMPREND UNE LISTE DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR ORGANISER DES INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE DANS ET ENTRE LES PAYS.

— ” —

